



Prêt personnel sous curatelle renforcée

Par **Rileyvan**, le **28/11/2023 à 18:58**

Bonjour, j'ai fait un crédit personnel avec mon ex conjointe qui était à l'époque sous curatelle renforcée.

Elle est donc co-emprunteur .

La banque a commis l'erreur d'accepter le crédit alors qu'elle est sous curatelle renforcée, puis je demander l'annulation du crédit ?

Par **Marck.ESP**, le **28/11/2023 à 19:05**

Bonsoir et bienvenue

[quote]

La banque a **commis l'erreur** d'accepter le crédit alors qu'elle est sous curatelle[/quote]

Je rappelle qu'en curatelle simple ou renforcée, la personne protégée peut faire un emprunt, mais avec l'accord de son curateur.

Pour qu'il y ait erreur, il faudrait que la banque ait sciemment négligé un élément connu.

Comment ou par qui, la banque a-t-elle été informée de cette mesure décidée par le juge des contentieux et de la protection ?

Si elle ne l'a pas été, aucune faute ne peut lui être reprochée, on a déjà vu des personnes sous sauvegarde de justice ou curatelle, accomplir des actes qu'ils ne doivent pas faire seuls, sans l'assistance de leur curateur.